



Pont-l'Évêque, le 11 août 2009

Objet : accueil du public à la Mairie de Pont-l'Évêque pour l'enregistrement des demandes de passeports biométriques

annule et remplace le courrier qui vous a été adressé en date du 04 août 2009

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Afin de faciliter les démarches des administrés, j'ai le plaisir de vous adresser les modalités d'accueil du public à la Mairie de Pont-l'Évêque pour les demandes d'enregistrement de passeport biométrique:

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
sans rendez-vous

le mercredi après-midi et
le samedi matin
uniquement sur rendez-vous.

Je vous remercie de bien vouloir en tenir compte pour l'information de vos administrés qui seraient amenés à se rendre à la Mairie de Pont-l'Évêque pour une telle démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Le service passeport biométrique